

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MODIFICATION DU REGLEMENT RELATIF A
LA FORMATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE ET DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission Permanente

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Par délibération en date du 29 mars 2018, l'Assemblée de Corse a adopté le règlement relatif à la formation des membres de l'Assemblée e Corse et du Conseil Exécutif de Corse.

Cette délibération précise le dispositif mis en œuvre, au travers des conditions de prise en charge, du type de formation (collectives, individuelles, réunions d'information, droit individuel à la formation) ainsi que les domaines relevant du champ de compétences de la collectivité ou sollicités par le biais d'un recensement des besoins des conseillers.

Récemment, la délibération n° 18/302 AC a institué la volonté de notre collectivité d'instaurer un comité de pilotage « Primura Prima urgenza è assistenza » aux fins, notamment, de réfléchir à l'opportunité de solliciter une adaptation législative rendant obligatoire une formation aux gestes de premier secours pour l'obtention du permis de conduire, à l'instar de ce qui se pratique en Norvège.

Lors de la réunion d'installation dudit comité, il a été décidé que la collectivité devait être un premier lieu d'expérimentation pour la mise en place d'actions de formation aux gestes de premier secours.

A ce titre, il convient d'élargir la liste des domaines permettant aux membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif de bénéficier de formations en ce sens.

Conformément aux modalités retenues en priorité par les élus seront proposées des actions collectives ; des formations individuelles restant bien entendu toujours possibles.

Ainsi, il vous est donc demandé aujourd'hui d'adopter la modification du règlement de formation dont peuvent bénéficier les conseillers à l'Assemblée de Corse et les membres du Conseil exécutif de Corse, afin d'y intégrer le domaine « Protection, Sécurité, Gestes de premier secours ».